

L'approche par compétences attire des visiteurs étrangers

Lisa Marie Noël

L'École du Barreau a plusieurs admirateurs à l'international. En décembre dernier, des avocats de France et de Serbie ont fait le voyage pour mieux comprendre la formation professionnelle dispensée aux aspirants avocats au Québec.

Le côté pratique et l'approche par compétences prônés par l'École du Barreau fait des curieux à l'étranger. « Les étudiants québécois deviennent opérationnels plus rapidement. On veut profiter de l'expérience du Québec. On sait que le programme fait intervenir beaucoup plus l'étudiant et moins le professeur-avocat », affirme M^e Sabine Wehner-Decelle, directrice du centre de formation des avocats de Bordeaux et organisatrice du voyage. Six avocats de la France sont venus se familiariser avec le programme de l'École les 5 et 6 décembre dernier.

La directrice de l'École du Barreau, M^e Lise Tremblay est consciente de la réputation des étudiants québécois. « On fait toujours une visite en Europe à chaque 3 ou 4 ans. On va visiter les maîtres de stage dans les grandes organisations internationales. Ceux qui accueillent nos stagiaires sont toujours surpris de voir comment ils deviennent rapidement autonomes », dit-elle.

La délégation de six avocats a pu mieux connaître le programme de formation où l'accent est mis sur la pratique et sur l'approche par compétences, un concept qui en est à ses débuts en France. Les responsables des centres de formation voulaient en savoir davantage.

M^e Wehner-Decelle était accompagnée de M^e Xavier

Cirade, le directeur de Versailles, M^e Karine Losfeld, la directrice de Lille, M^e Xavier Brunet, le président de Lille, M^e Charles-Henri Coste, le président de Montpellier et M^e Michel Hardoin, l'ancien président de Rennes.

De magistral à participatif

« L'enseignant n'est pas un soliste en haut de la scène, mais plutôt un guide qui fait accoucher les réponses des étudiants. C'est un objectif à atteindre pour nous », mentionne M^e Xavier Cirade du centre de Versailles.

Les centres de formation français cherchent à se tourner vers un enseignement plus pratique. « Tous les jeux de rôle qu'on fait ici, tout le matériel qu'on a développé pour la consultation, la rédaction, la négociation et la représentation sont une pure merveille pour eux », raconte M^e Jocelyne Tremblay, la responsable du programme et des évaluations.

La délégation a assisté à un cours en droit pénal où elle a vu l'enseignant appliquer la méthode de l'approche par compétences de visu.

Des cours bien préparés

La délégation a été fort impressionnée par la disponibilité et la qualité du matériel, par l'encadrement



M^e Sabine Wehner-Decelle, directrice du centre de formation des avocats de Bordeaux et organisatrice du voyage

des professeurs, ainsi que par le souci de chacun à diffuser un enseignement uniforme aux élèves.

SUITE PAGE 30



M. Xavier Cirade, le directeur du centre de formation de Versailles

« On leur a parlé de la conception de tout le matériel pédagogique du programme à partir de la base : comment on a construit le calendrier, comment on a choisi les domaines de droit, comment on a ensuite fait des choix au niveau des méthodes d'enseignement, l'approche par compétences, etc. », explique M^e Jocelyne Tremblay.

Les visiteurs ont rapporté dans leurs bagages plusieurs documents comme la Collection de droit, la Collection des habiletés, le Guide d'animation du professeur et des exemples de méthode comme la matrice des compétences, l'approche par compétences, le calendrier scolaire. Ils pourront l'adapter à la réalité française.

Le plus grand obstacle sera sans aucun doute de surmonter la culture déjà bien établie de la liberté des professeurs-avocats. En France, ce sont eux-mêmes qui élaborent le plan de cours et décident de la matière vue en classe. Ce qui fait bien des disparités dans l'enseignement. L'équipe pédagogique devra accepter de changer ses méthodes afin de diffuser le même message de la même façon.

Ce n'est pas tout d'enseigner de façon plus pratique. Il faut également savoir comment évaluer les compétences des élèves. Les six avocats se sont soumis à une évaluation diagnostique où ils ont pu mesurer leurs compétences. Ils s'en sont donné à cœur joie.

Ces deux jours intensifs à l'École du Barreau a permis à la délégation de faire le plein de bonnes idées. « La réflexion pédagogique au Québec est très mûrie. Ça nous nourrit. Chez nous, on a l'impression d'avoir 20 ans de retard », déclare M^e Xavier Cirade. La collaboration avec l'École du Barreau devrait pouvoir les aider à se rattraper.

La formation en France

La France compte 160 Barreaux et 11 centres de formation professionnelle des avocats. Ces écoles ne reçoivent pas d'argent des fonds publics. Elles sont financées par les élèves et par les avocats grâce à leur cotisation.

Après 4 ans d'études en droit à l'université, les étudiants ont un an de préparation avant de passer l'examen d'admission pour l'école professionnelle des avocats qui est plutôt laborieux. Les élèves peuvent le passer un maximum de trois fois. « En France, le système d'éducation a toujours été très élitiste », explique Sabine Wehner-Decelle.

Les élèves ont souvent 25 ou 26 ans, souvent plus, lorsqu'il entrent au centre de formation. Plusieurs sont aussi diplômés du 2^e cycle universitaire. Une fois admis, l'élève suivra six mois de cours, effectuera six mois de stage en entreprise, dans un poste lié ou non au domaine juridique, puis six mois de stage dans un cabinet d'avocat. La formation n'est pas uniforme. Chaque école décide de son programme et de ses méthodes d'enseignement.

Seulement 2000 élèves par année étudient dans ces centres de formation en France.

La Serbie en visite

Le programme de l'École du Barreau et son approche par compétences n'attire pas seulement des avocats français. Une délégation de six avocats de la Serbie a visité le Barreau du Québec les 19 et 20 novembre derniers.

« Ce qui les intéressait beaucoup au Barreau du Québec, c'était notre école de formation professionnelle et le service de formation continue. En Serbie, il n'y a pas d'École du Barreau. Après quatre années d'université, les étudiants serbes font un stage de deux ans. Une fois le stage complété, ils passent l'examen du Barreau », explique M^e Sylvie Champagne, secrétaire du Barreau du Québec. La délégation serbe était intriguée par l'aspect très pratique de la formation.

La Serbie est en pleine réforme de la justice. Les avocats de l'endroit en profitent pour mettre en branle des projets de développement pour les Barreaux de Belgrade et de la Serbie qui sont beaucoup moins structurés qu'ici.

La délégation serbe a pu rencontrer chacune des directions des services du Barreau du Québec. La secrétaire de l'Ordre leur a également dressé un portrait général du système de justice au Québec et au Canada. Le **vice-président du Barreau, M^e Gerald R. Tremblay**, leur a également fait visiter le cabinet McCarthy Tétrault où il est associé.

Les avocats serbes ont poursuivi leur séjour à Ottawa. Ils y ont rencontré les représentants de l'Association du Barreau canadien et ont ensuite visité le Barreau du Haut-Canada.